

Séance du 7 avril 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Lacassagne à M. Salducci, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : Mme Destin.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION – Plan « Ecoles publiques 2020 » - Approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I) en faveur des écoles publiques

Avec près de 2 600 enfants accueillis chaque jour au sein de 120 classes, elles-mêmes regroupées dans les 23 écoles publiques (9 écoles maternelles, 9 écoles élémentaires et 5 écoles primaires) de la ville, la scolarisation des jeunes Bayonnaises et Bayonnais constitue, de fait, l'une des responsabilités régaliennes et parmi les plus engageantes de la collectivité.

Le Projet Educatif Global (PEG), socle et cadre de référence du projet politique de la Ville de Bayonne dans le champ de l'Education, se structure autour de trois orientations stratégiques :

- valoriser un environnement éducatif favorable aux apprentissages et favorisant la réussite de chacun ;
- contribuer à l'épanouissement de l'enfant, du jeune et à son intégration dans la société ;
- renforcer l'information sur l'offre éducative, développer le réseau des acteurs éducatifs.

De manière générale, le PEG affirme l'ambition d'adapter en permanence l'action éducative (décloisonnement et coopération entre les services, l'école, les familles), de positionner la ville comme légitimement « éducatrice » et ce dans un paysage éducatif qui ne cesse d'évoluer (réformes des rythmes éducatifs, de la politique de la ville, etc.) et un contexte économique et social contraint.

Trois priorités fondent donc très concrètement l'action des services municipaux (plus de 140 agents affectés auprès des enfants), au côté de l'Education nationale, dans la mise en œuvre des orientations stratégiques rappelées ci-dessus :

1/ l'égalité d'accès de tous les enfants qui le souhaitent à une offre éducative et ludique soucieuse de favoriser la mixité sociale et le bien-vivre ensemble au sein d'une communauté éducative ;

2/ la continuité éducative, la cohérence et la complémentarité avec les autres temps de vie de l'enfant : le temps scolaire, le temps libre..., par une coordination de tous les acteurs (agents municipaux, intervenants extérieurs, parents) considérés comme des co-éducateurs ;

3/ enfin, la qualité d'un accueil permettant l'éveil, la découverte, la socialisation de l'enfant et l'épanouissement de sa personnalité dans un cadre fait de repères et de valeurs (tolérance, respect de soi et d'autrui...).

Ces orientations et ces priorités ne sauraient être mises en œuvre efficacement et atteindre pleinement leurs objectifs si la Ville ne s'engageait plus avant dans la rénovation et la restructuration, la modernisation et l'adaptation des locaux qui chaque jour reçoivent les enfants et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, au premier rang desquels figurent bien évidemment les enseignants mais aussi les agents de la Ville et les parents d'élèves.

C'est la raison pour laquelle, au terme et à l'appui d'une démarche d'état des lieux et de diagnostic précisées ci-après, le présent rapport propose d'adopter le programme « Ecoles Publiques 2020 », premier Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I) de la Ville de Bayonne en faveur de ses écoles publiques, destiné à garantir le cadre le plus adapté à l'éducation, le bien-être et le bien-vivre des jeunes dans le milieu scolaire.

S'agissant des éléments d'état des lieux, plusieurs programmes de travaux ont été réalisés durant la précédente mandature entre 2008 et 2013 dans les écoles bayonnaises. Ils ont concerné non seulement la rénovation, la mise aux normes et la restructuration des locaux scolaires, mais aussi des opérations de désamiantage, d'amélioration de la performance énergétique. Les opérations effectuées ont aussi contribué à l'amélioration du cadre de vie des élèves par le traitement des espaces extérieurs : cours de récréation, préaux, aires de jeux, et la mise aux normes ou le remplacement des équipements sportifs (panneaux de basket, poteaux de hand-ball...etc.).

Au total, l'engagement financier global de la Ville entre 2008 et 2013 s'est élevé à près de 5 350 000 €, soit un effort d'investissement équivalent en moyenne à 890 000 €/an.

Ces éléments d'état des lieux rappelés, l'élaboration du P.P.I n'en nécessitait pas moins un diagnostic préalable à la détermination des priorités d'investissement.

Etabli dans le cadre d'une démarche interne des services techniques de la Ville de Bayonne et complété par l'expression des besoins présentée par les premiers utilisateurs des locaux scolaires que sont les équipes pédagogiques, le diagnostic de l'état des écoles bayonnaises fait apparaître des besoins globalement importants sur un patrimoine hétérogène, vieillissant et partiellement inadapté aux évolutions intervenues tant en matière réglementaire (accessibilité) que du point de vue des modalités d'accueil des élèves, d'enseignement et de gestion des temps périscolaires.

C'est donc :

- un patrimoine très diversifié, d'époques, de configurations et de procédés constructifs très différents ;
- un réseau d'écoles important et un maillage du territoire de la ville plus fin que celui des communes voisines, proportionnellement au nombre d'élèves accueillis ;

qui justifient aujourd'hui des travaux de tous ordres qui pourront aussi bien relever :

- de constructions nouvelles,
- de restructurations importantes d'une bonne part des locaux,
- d'opérations de mises aux normes,
- ou encore d'amélioration du cadre d'enseignement (salle de classe) et de vie de l'élève durant le temps périscolaire (restauration, cour de récréation...).

D'autres types d'interventions pourront s'imposer école par école afin de garantir la qualité et la pérennité des infrastructures éducatives bayonnaises.

Avec la volonté d'affirmer la priorité de l'Education au titre de l'action publique municipale, avec le souci de la cohérence et de l'efficacité du service public, la Ville de Bayonne fait ainsi le choix de planifier l'ensemble de ses investissements en faveur des écoles dans le Programme Pluriannuel d'Investissement « Ecoles publiques 2020 ».

Ce dernier répond à une double finalité, prioritaire sur toute autre : assurer aux jeunes Bayonnaises et Bayonnais, les conditions d'éducation et de formation d'une part, les conditions d'épanouissement et de bien-vivre d'autre part, qui feront d'eux des adultes autonomes, responsables et citoyens.

Sa structuration s'organise autour de 6 axes d'interventions distincts les uns des autres et pouvant bien évidemment se cumuler dans le cadre d'opérations d'envergure.

1/ Le respect des normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité : il s'agit, de fait, d'interventions prioritaires qui pourront conduire à des opérations multiples pour garantir en permanence le respect de la réglementation applicable aux établissements d'enseignement.

2/ Le clos et le couvert : les opérations relevant de cette catégorie conduiront à engager l'ensemble des travaux relevant pour l'essentiel de la réfection des toitures, huisseries, menuiseries. Elles permettront dans le même temps de concourir à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et au plus grand respect des objectifs que la Ville s'assigne en matière de développement durable.

3/ Les conditions d'enseignement et d'accueil périscolaire : il s'agit, dans ce cadre, d'assurer l'ensemble des travaux qui permettent aux équipes pédagogiques d'exercer leurs responsabilités dans des conditions appropriées (réfection, rénovation d'une salle de classe, aménagement d'une salle des professeurs...). Il s'agit dans le même temps de garantir aux agents de la Ville de Bayonne et aux intervenants extérieurs dans le cadre des Activités Périscolaires Municipales (A.P.M), les conditions adaptées d'accueil des enfants, et ponctuellement de leurs parents (réfection d'une salle d'activité, salle de motricité...).

4/ La restauration : adapter, rénover les locaux dédiés à la restauration constitue un enjeu majeur, tant pour garantir le plus strict respect des normes d'hygiène et de sécurité, que pour offrir aux élèves les conditions les plus favorables (organisation de l'espace, acoustique, lumière...) à la prise du repas. S'agissant d'un temps fondamental pour l'équilibre et le bien-être des enfants, la Ville de Bayonne entend ainsi relayer ses efforts au titre du contenu et de la prestation même du repas, par les interventions nécessaires sur l'ensemble des locaux consacrés à cet usage.

5/ Les espaces extérieurs et récréatifs : ces espaces font partie intégrante des établissements scolaires et jouent un rôle essentiel dans la vie de l'élève, son équilibre et son bien-être durant la journée d'école. L'aménagement de préaux, la réfection d'aires sportives, des cours de récréation ou des espaces verts participent des opérations qui doivent avoir toute leur place dans un P.P.I.

6/ Les travaux d'entretien, de maintenance, de réparations annuels non inclus dans une opération plus vaste de restructuration : il s'agit, dans ce cadre, de prendre en compte l'ensemble des travaux sollicités par les utilisateurs des locaux scolaires, dont la nature et les coûts peuvent être programmés et réalisés annuellement, hors intervention spécifique inscrite au P.P.I.

A ces axes d'intervention constitutifs du programme d'investissement afférent à l'immobilier des écoles, s'ajoute la volonté de la Ville de Bayonne exprimée depuis plusieurs années d'accompagner la pédagogie par son investissement en faveur du numérique et des Technologies de l'Information et de la Communication Educatives (T.I.C.E).

L'investissement en faveur de l'école numérique fait ainsi partie intégrante du Programme Pluriannuel d'Investissement des écoles.

Ville éducatrice et numérique, Bayonne a donc été l'une des toutes premières collectivités du département des Pyrénées-Atlantiques à se doter d'un Environnement Numérique de Travail en 2007, en l'adossant à un premier plan d'équipement (2007-2010) de ses établissements scolaires.

Des stratégies innovantes tant du point de vue des équipements que des infrastructures ont suivi au travers de deux plans « Ecole numérique » successifs entre 2010 et 2013, puis au titre des années 2013 à 2015. Cet engagement a permis des réalisations majeures dont la création de la cyberbase école sur le site de l'école Charles Malégarie. Equipement de classes mobiles, dotation en appareils photo numériques, attribution de vidéoprojecteurs interactifs qui viennent enrichir et modifier sensiblement les techniques pédagogiques sont autant d'investissements complémentaires de l'intervention sur l'immobilier, au service des élèves et de la communauté éducative.

C'est la raison pour laquelle la Ville fait le choix d'établir une programmation pluriannuelle applicable aux investissements en faveur du numérique éducatif en privilégiant 3 axes prioritaires d'intervention.

1/ Le déploiement de la fibre optique : il s'agit d'améliorer la connexion à internet dans les écoles soit en les raccordant au réseau fibre optique de la ville soit en profitant du déploiement du réseau FTTH. La solution sera adoptée en fonction des situations particulières de chaque école.

2/ La poursuite du déploiement des Vidéo Projecteurs Interactifs (V.P.I) et le développement de « classes mobiles » : c'est un effort majeur que la Ville a pu effectuer en 2015 (attribution de 15 V.P.I) et poursuivra en faveur du déploiement des Vidéo Projecteurs Interactifs avec une double logique : l'équité dans la répartition et l'adossé à un projet qui assurera l'usage optimal de l'équipement. Complétement, et à la suite du déploiement d'une première classe mobile à l'école élémentaire Jean-Pierre Brana, puis à l'école élémentaire de la Citadelle, la Ville entend poursuivre cette expérience qui garantit des usages renouvelés, plus souples et plus adaptés aux enjeux pédagogiques exprimés par les équipes éducatives dès lors que les locaux ne permettent pas d'accueillir une salle informatique à proprement parler.

3/ La poursuite du renouvellement progressif du parc informatique des écoles : au terme d'une importante campagne de renouvellement qui s'est achevée à la rentrée 2015, la Ville va s'engager dans une stratégie plus progressive et plus conforme à la réalité des usages en adoptant un renouvellement à 5 ou 6 ans des matériels. C'est le gage d'une meilleure gestion du parc informatique des écoles et de son adéquation avec les besoins effectifs de renouvellement.

Conformément à l'ensemble de ces axes d'intervention, une programmation pluriannuelle, qui intègre les réalisations intervenues en 2014 et 2015, et dont le détail figure en annexe au présent rapport, a été définie jusqu'au terme de l'année 2019, pour un coût total de 11 394 000 €, soit un investissement moyen annuel de 1 899 000 €.

Cet engagement représente un accroissement de 114 % de la dépense d'investissement moyenne annuelle au profit des écoles par rapport à la précédente mandature, soit un effort d'investissement multiplié par plus de deux pour l'action publique de la Ville en faveur de l'Education.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I) « Ecoles publiques 2020 » de la Ville de Bayonne.

Adopté à la majorité.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.